

# LEGISLATION AERONAUTIQUE EASA PART 145 ET APRS

Durée : 07h

## Initiale - Elearning

### Public – pédagogie :

**Public/Prérequis :** Dirigeants, cadres techniques, personnels habilités APRS, techniciens.  
Aucun pré-requis

**Pédagogie/modalité d'évaluation :** Support de formation disponible en ligne  
Session interactive sur Internet : Vidéos, images, textes, voix. Exercices d'évaluation formative en fin de séquence.  
Contrôle de connaissance réalisé en fin de formation à partir d'un QCM. Support de formation disponible en ligne et téléchargeable.  
Un tutorat à distance, asynchrone est assuré par mail en cas de difficultés particulières dans l'apprentissage via la fiche contact «Nous contacter».  
Si la note obtenue par le stagiaire lors de l'évaluation est inférieure à la note minimale (15/20), le stagiaire peut accéder de nouveau à la formation et passer une deuxième fois l'évaluation.

**Certification :** Une attestation de formation est délivrée à la fin de la formation  
Validité : 2 ans

### Objectifs :

- Connaître les points clefs des PART(s) M et 145 ainsi que leurs derniers développements
- Acquérir une connaissance de la réglementation de la maintenance des aéronefs, des moteurs et des équipements
- Intégrer l'ensemble des exigences détaillées des PART(s) M et 145
- Être capable de se repérer dans les différents textes et utiliser l'information pertinente

# LEGISLATION AERONAUTIQUE EASA PART 145 ET APRS

Durée : 07h

**Initiale - Elearning**

## **Programme de la formation :**

### **L'EASA (European Aviation Safety Agency) :**

- Le Règlement CE N°216/2008
- Organismes de Conception & Fabrication
- Etude succincte de l'AIR OPS : Exploitant d'aéronefs
- Etude succincte du Règlement Européen UE n°1321/2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements & personnel participant à ces tâches

### **Etude succincte de l'EASA PART M :**

- Normes d'entretien
- Eléments d'aéronefs
- Certificat de remise en service

### **Etude détaillée de l'EASA PART 145, Organisme d'entretien :**

- Généralités
- Exigences en matière de locaux, équipements, matériels, données...
- Personnels de certification
- Politique de sécurité et système qualité
- Prerogatives de l'organisme agréé
- Modalités de surveillance

### **L'APRS :**

- Obligations
- Responsabilités

### **L'EASA Form 1 et équivalents :**

- Description du document
- Obligations réglementaires